Fait à Abidjan, le 02 mars 2019

A

Madame,

YAO KOUASSI PASCAL

Objet : avis au locataire

Je viens par ce courrier vous informer du règlement de vos arriérés du loyer de 2018 à 2019.

En effet vous devez 210 000 F de loyer non payé pour l’année 2018 qui correspond à 3 mois de loyer et 30 000 F de dette en cette année 2019 dont le total est égal 240 000 F

Cependant nous souhaiterons que dès réception de ce courrier vous établissiez un échéancier de paiement de la somme que vous devez et vous engagez à respecter cette proposition afin d’éviter toute procédure judiciaire.

Car comme dit le l’adage : un mauvais arrangement vaut mieux qu’un bon procès.

Dans l’attente d’une suite favorable recevez mes sincères salutations.

LE GERANT:

M.BAGAYOGO AMADOU